

Mise en ligne : 30 juillet 2021.
Dernière modification : 30 juillet 2022.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ MINIÈRE DU BÉNIN (1954), PUIS COMPAGNIE TOGOLAISE DES MINES DU BÉNIN (COTOMIB)(1957)) : phosphate

Filiale des Phosphates de Constantine
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Phosphates_de_Constantine.pdf
de la Compagnie minière du M'Zaïta
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/M'Zaita_Cie_miniere.pdf
des Phosphates tunisiens
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Phosphates_tunisiens.pdf
et des Phosphates de Gafsa
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Gafsa_phosphates.pdf

S.A., décembre 1954.

L'INFORMATION DE LA FRANCE D'OUTREMER (*L'Information financière, économique et politique*, 27 février 1955)

Les membres du conseil d'administration de la Société minière du Bénin viennent de séjourner au Dahomey, où ils ont étudié avec les responsables du Service des Mines le plan des travaux de délimitation des gisements de phosphates du Dahomey. On sait que les formations du Dahomey, qui prolongent celles de Tsevié, au Togo, sont principalement situées dans la région de Lokosa, près d'Athiémé.

COMPAGNIE MINIÈRE DU M'ZAITA (*L'Information financière, économique et politique*, 14 avril 1955)

La Société communique : « La Compagnie minière du M'Zaïta a pris une participation, à part égale avec trois autres sociétés phosphatières, dans la Société minière du Bénin, qui étudie au Togo un gisement de phosphate à haute teneur, dont l'importance en tonnage et les conditions d'exploitabilité paraissent dès maintenant intéressantes.

Les actionnaires sont convoqués en assemblée générale extraordinaire pour donner au conseil d'administration l'autorisation d'augmenter le capital social en une ou plusieurs fois d'un montant nominal de 500 millions de francs.

Cette augmentation de capital lui permettra de suivre le développement de la Société minière du Bénin, de financer le plan de modernisation de son exploitation phosphate et de s'intéresser à différents travaux de recherches en Afrique française. »

LES PHOSPHATES DU TOGO SERONT-ILS EXPLOITES ? (*L'Information financière, économique et politique*, 24 avril 1955)

Le Togo est en voie de devenir un important producteur de phosphates. D'ici la fin de l'année, la « Société Minière du Bénin », qui travaille en collaboration avec le Bureau Minier de la France d'outre-mer, décidera si les gisements qui se trouvent tout le long de la côte offrent des conditions d'exploitation intéressantes. Les perspectives sont très favorables, mais certains problèmes, notamment celui de l'évacuation, doivent encore être résolus.

La « Société minière du Bénin », constituée en 1954, par les quatre sociétés phosphatières : M'Zaïta, Phosphates de Constantine, Phosphates de Gafsa et Pierrefite-Kalaa-Djerda, a poursuivi la prospection d'un gisement qui s'étend tout le long de la côte et se poursuit au Dahomey. Le gisement est très important et les phosphates togolais pourraient soutenir la concurrence sur le marché international.

La partie la plus intéressante du gisement se trouve située autour du lac Togo, à proximité immédiate de la mer. La production, si elle était entreprise, pourrait atteindre plusieurs centaines de milliers de tonnes par an, ce qui serait appréciable pour le Togo, mais ne représenterait encore qu'une exportation modeste par rapport à la production de l'Afrique du Nord qui s'élève annuellement à quelque 8 millions de tonnes. L'exploitation du gisement serait cependant susceptible d'assurer un essor économique considérable au territoire.

Le problème le plus grave qui reste à résoudre est celui de l'évacuation des phosphates, car le Togo n'a pas de port. Depuis longtemps déjà, une rivalité oppose le Togo et le Dahomey dans leurs réclamations auprès de la métropole pour la création d'un port sur la côte inhospitalière du Bénin. Jusqu'à présent, le gouvernement n'a pas encore fait son choix entre la création d'un port à Cotonou ou sur la côte du Togo. L'absence d'un port au Togo serait évidemment de nature à rendre très difficile l'exploitation des phosphates.

L'INFORMATION DE LA FRANCE D'OUTREMER
LA VIE DES TERRITOIRES
TOGO
PROCHAINE EXPLOITATION DES PHOSPHATES
(*L'Information financière, économique et politique*, 29 mai 1955)

La vocation du Togo a été, jusqu'à ces dernières années, une vocation agricole, mais la mise en valeur prochaine des importants gisements de phosphates du lac Togo pourrait donner bientôt au territoire une économie plus largement assise.

La phase de prospection de cette richesse minière est maintenant virtuellement terminée et les prévisions portent sur une production annuelle de 500.000 tonnes d'un phosphate d'une excellente teneur.

Ce sont quatre sociétés nord-africaines qui ont fourni les capitaux de la Société minière du Bénin pour l'étude des possibilités d'exploitation du gisement.

COMPAGNIE MINIÈRE DU M'ZAITA
(*L'Information financière, économique et politique*, 10 juin 1955)

Comme indiqué dans le rapport du conseil d'administration à l'assemblée extraordinaire du 18 mai, l'augmentation de capital de 500 à 750 millions de francs par l'émission de 100.000 actions nouvelles de 2.500 fr. à souscrire au prix de 2.800 fr. par titre (voir *L'Information* du 7 juin) s'inscrit dans le programme de financement de la prise de participation de la Compagnie dans la SOCIÉTÉ MINIÈRE DU BÉNIN*.

Cette société a pour objet l'étude de la mise en exploitation d'un gisement de phosphate de chaux découvert au Togo par la Direction Générale Technique du Comptoir des Phosphates de l'Afrique du Nord. Elle a été constituée en décembre 1954, à parts égales, avec trois autres participants du Comptoir : GAFSA, PHOSPHATES DE CONSTANTINE et PIERREFITTE-KALAA-DJERDA.

Le gisement, situé à proximité de la côte, est déjà reconnu sur 40 km. de long suivant la direction des affleurements et en surface sur 60 km². La couche principale, qui a plusieurs mètres d'épaisseur, est exploitable à ciel ouvert, le recouvrement étant constitué par des roches assez friables, bien que compactes, et qui paraissent pouvoir être enlevées par des moyens mécaniques, sans explosifs, de même que la couche elle-même.

La qualité du minerai permet d'obtenir, dans certaines parties du gisement, par simple lavage à l'eau, un produit donnant sur sec 80 % de phosphate tricalcique. Dans d'autres parties, la flottation avec réactifs sera nécessaire et pourra permettre d'atteindre des teneurs encore plus élevées. Dans les deux cas, la SOCIÉTÉ MINIÈRE DU BÉNIN peut espérer une qualité égale ou même supérieure à celle des meilleurs phosphates actuellement sur le marché international.

L'écoulement d'une production annuelle de 400.000 à 500.000 t. paraît assuré sur les marchés de l'Afrique du Sud et de l'Amérique du Sud. dont les demandes sont chaque année en progression. ainsi que sur certains pays de l'Europe Occidentale que seuls les phosphates à très haute teneur intéressent.

L'état d'avancement des reconnaissances du gisement et des études de laboratoire laisse présager que les travaux préliminaires à la mise en exploitation pourraient être entrepris dès l'année prochaine.

CIE DES PHOSPHATES DE CONSTANTINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 18 juin 1955)

.....
La compagnie a participé, avec trois autres phosphatiers, à la création de la Société minière du Bénin destinée à poursuivre l'étude d'un gisement de phosphate au Togo.

LE PROBLÈME DU PORT DU GOLFE DU BÉNIN
ET L'EXPLOITATION DES PHOSPHATES TOGOLAIS
(*L'Information financière, économique et politique*, 1^{er} juillet 1956)

M. DEFFERRE, ministre de la France d'outre-mer, vient de recevoir une délégation du Togo conduite par les parlementaires de ce territoire, le député Grunitzky, les sénateurs Ajavon et Zele, qui lui a remis un mémoire sur le problème du port à construire sur la côte du Bénin.

Après une analyse des aspects financiers de cette entreprise, le document remis au ministre est ainsi conclu :

« Les données économiques actuelles militent en faveur de la construction rapide d'un port en eau profonde au Togo. Une décision rapide prise dans ce sens amènerait la Société minière du Bénin à participer à la construction de ce port s'il est suffisamment proche de la zone d'exploitation des phosphates. La rentabilité d'un tel port est certaine.

Il s'agit, d'autre part, d'une opération politique qui fortifiera grandement la position française dans ce territoire sous tutelle.

À l'heure actuelle, les Togolais souhaitent unanimement la construction d'un port dans leur territoire et accepteraient leur propre participation à une telle réalisation afin d'alléger la part de l'État. »

Cependant, la Compagnie minière du Bénin, désirant entreprendre, le plus rapidement possible, l'exploitation du riche gisement de phosphate du Togo qui, selon des plans établis, devrait atteindre en 1959 une production annuelle 500.000 tonnes pour atteindre en 1963 le chiffre de 1.000.000 de tonnes, a envoyé cette semaine au Togo une mission d'hommes grenouilles qui doit procéder à la reconnaissance des fonds marins afin de préciser l'emplacement définitif d'un wharf à construire au voisinage de Porto-Seguro à proximité du gisement.

Le début de l'exploitation des phosphates ayant été fixé en principe au 1^{er} juillet 1958, M. Maurice Gingembre, directeur de la S.M.B., a décidé de faire entreprendre à la fin même de cette année la construction de ce wharf qui pourrait ultérieurement être incorporé dans un port, si celui-ci était réalisé dans le secteur de Porto-Seguro.

La Société minière du Bénin pense pouvoir établir son cahier des charges à la fin du mois d'août prochain et le transmettre à cette date aux entreprises intéressées.

La mise en exploitation de ce gisement des phosphates, dont le titre de certains de ces minerais atteint 84 % de tricalcique, modifierait l'économie du Togo et s'accompagnera de la création d'un centre industriel des plus modernes qui comportera un équipement social particulièrement développé.

L'infrastructure de cette exploitation comportera : l'installation d'une centrale électrique de 5.000 kW ; l'établissement d'une usine de préparation mécanique capable de traiter un tonnage de 50.000 tonnes par an, une usine de séchage ; l'organisation de transports terrestres.

Assuré de placer au départ une production de l'ordre de 500.000 tonnes surtout dans le bassin Sud-Atlantique, le Togo exploitera rapidement ces phosphates pour une valeur FOB de 1,75 milliard de fr. C.F.A., c'est-à-dire pour une valeur identique au montant de son actuel budget.

INFORMATIONS DE LA FRANCE D'OUTREMER

(L'Information financière, économique et politique, 18 août 1956)

LOMÉ. — Trois hommes-grenouilles, sous les ordres du commandant Milère, du Laboratoire central d'hydraulique de France, vont effectuer, durant une dizaine de jours, sur la côte togolaise, aux environs de Kpeme, des recherches d'océanographie et de sédimentologie.

On sait que la Société minière du Bénin a décidé de construire son propre dispositif d'embarquement des phosphates qui sera très probablement un wharf minier. Entre autres problèmes qui se posent pour la construction de cet ouvrage celui de l'implantation des pieux de béton qui soutiendront le tablier du wharf nécessite une étude approfondie de la nature du fond sous-marin. Il s'agit, en particulier, de reconnaître l'emplacement des couches rocheuses et leur profondeur sous le sable.

Compagnie des Phosphates de Constantine

(L'Information financière, économique et politique, 13 avril 1957)

.....
Au Togo, les travaux de la Société minière du Bénin se sont poursuivis.

Société minière du Bénin
(*L'Information financière, économique et politique*, 23 avril 1957)

Le gouvernement togolais vient de donner une suite favorable à la demande de la Société minière du Bénin de cinq concessions pour l'exploitation des gisements de phosphates du Sud-Togo. Les concessions accordées sont situées dans la région d'Akoumapé, dans le cercle d'Aneche.

La S.M.B. va maintenant procéder à la réunion des capitaux, à la mise en place de l'infrastructure nécessaire à l'exploitation du gisement et à l'évacuation des phosphates.

Les concessions sont accordées pour une période de cinquante ans. La participation du gouvernement du Togo à l'exploitation non plus que le régime fiscal de longue durée dont pourrait bénéficier la S.M.B. n'ont pas encore été fixés.

Celle-ci compte investir six milliards de francs métropolitains pour l'exploitation des gisements phosphatiers, tant pour les installations d'extraction et de traitement que pour les installations connexes de transport et d'embarquement. Sans qu'il soit possible de préjuger l'avenir sur ce point, il est probable que la S.M.B. construira son propre wharf minier entre Lomé et Aneche (les gisements sont à quelques kilomètres de la côte). L'exploitation pourrait débuter vers 1959 au rythme de 500.000 tonnes par an de concentrés de phosphates marchands à haut titre (plus de 80 % de phosphates tricalciques), ce qui les rend compétitifs sur le marché mondial. Cette production pourrait être portée ultérieurement à un million de tonnes.

On sait que la S.M.B. a installé en juillet 1956 une usine-pilote à Vokoutrimé, où les opérations de tamisage, lavage, séchage, etc., connues sous le nom « d'enrichissement » qui amènent le minerai à la teneur voulue, se sont poursuivies de façon satisfaisante.

Rappelons que la Société minière du Bénin est une filiale de quatre sociétés phosphatières d'Afrique du Nord.

L'INFORMATION DE LA FRANCE D'OUTREMER
(*L'Information financière, économique et politique*, 8 juin 1957)

Le Conseil d'État, en rejetant un recours concernant des permis de recherche. au Togo, a confirmé les concessions accordées par l'administration togolaise à la Société minière du Bénin.

Signature de la convention pour la mise en valeur des phosphates du Togo
(*L'Information financière, économique et politique*, 17 septembre 1957)

LOMÉ, 16 septembre, — Le gouvernement togolais et l'administrateur délégué, M. Max Robert, ont signé la convention entre la république autonome du Togo et la Société minière du Bénin pour la mise en valeur des gisements de phosphates du Togo.

Cette convention doit encore être approuvée par l'Assemblée législative du Togo, qui tiendra une séance plénière au début de cette semaine.

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION COMPAGNIE TOGOLAISE DES MINES DU BÉNIN

SOCIÉTÉ MINIÈRE DU BÉNIN

(L'Information financière, économique et politique, 18 octobre 1957)

L'assemblée extraordinaire du 14 octobre a décidé d'autoriser le conseil à porter progressivement le capital à 1.850 millions de francs C.F.A., en vue de la mise en exploitation du gisement de phosphates découvert au Togo.

Il a été également décidé de modifier la raison sociale actuelle en celle de « Compagnie togolaise des mines du Bénin ».

D'autre part ont été approuvées les modifications apportées aux statuts afin de les mettre en harmonie avec la législation en vigueur au Togo et avec la convention intervenue récemment entre la République autonome du Togo et la société.

M'ZAÏTA*

(L'Information financière, économique et politique, 19 novembre 1957)

.....
Le conseil demandera l'autorisation d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, pour le porter de 960 millions à un maximum de 3 milliards de francs le cas échéant, en vue notamment de l'augmentation de capital de la Cie togolaise des mines du Bénin (ex-Société minière du Bénin)...

COMPAGNIE FINANCIÈRE POUR L'ONTRE-MER (COFIMER)

(L'Information financière, économique et politique, 5 décembre 1957)

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Cofimer.pdf

.....
Elle se propose d'acquérir une part du capital de la Compagnie sénégalaise des Phosphates de Taïba* et de la Compagnie togolaise des mines du Bénin, toutes deux commençant à s'équiper pour exploiter, sous l'égide de grandes sociétés phosphatières, des gisements à très haute teneur.

COMPAGNIE MINIÈRE DU M'ZAÏTA*

(L'Information financière, économique et politique, 6 décembre 1957)

.....
Cette autorisation [d'augmenter le capital] est destinée à permettre à la Société de conserver une position importante dans la Compagnie togolaise des mines du Bénin

COMPAGNIE MINIÈRE DU M'ZAÏTA*

(L'Information financière, économique et politique, 7 décembre 1957)

.....
La Société togolaise des mines du Bénin (ex-Société Minière du Bénin) termine les études de mise en exploitation de son important gisement de phosphate de chaux. Les travaux d'installation et d'équipement demanderont un délai de deux ans et nécessiteront une dizaine de milliards d'investissements qui seront financés partie en capital, partie en prêts à long terme.

M'Zaïta détient environ le quart du capital et avait avancé à fin 1956, 84.500.000 francs.

COMPAGNIE TOGOLAISE DES MINES DU BÉNIN
(*L'Information financière, économique et politique*, 20 février 1958)

Un prêt de 4.440 millions de francs métropolitains a été autorisé par le comité directeur du FIDES pour la mise en valeur des gisements de la société, sur la base d'une production de 750.000 t. par an de phosphates à 78 %.

PHOSPHATES DE CONSTANTINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 6 mars 1958)

Augmentation de capital

.....
Cette opération a essentiellement pour objet de permettre à la société d'user de son droit de souscription à la prochaine augmentation de capital de la COMPAGNIE TOGOLAISE DES MINES DU BÉNIN. Le capital de cette dernière société, dans lequel la COMPAGNIE DES PHOSPHATES DE CONSTANTINE possède une participation de 34 % va être porté à 3.700.000.000 de francs métropolitains.

Cie minière du M'Zaïta
(*L'Information financière, économique et politique*, 2 avril 1958)

.....
En Afrique noire, une participation d'un sixième dans la Cie togolaise des mines du Bénin, dont la Cie minière du M'Zaïta a été l'un des fondateurs grâce à la position que lui conférait son exploitation d'Algérie, arrêtée en 1957, dans le Comptoir des Phosphates de l'Afrique du Nord qui a entrepris en 1952 les premières recherches de phosphate au Togo.

Ces recherches ont abouti à la découverte d'un important gisement de phosphate de chaux de haute teneur, d'accès et d'évacuation faciles. Une exploitation d'essai réduite, en 1956 et 1957, s'est révélée concluante, et la Cie togolaise des mines du Bénin a obtenu le bénéfice de conventions de longue durée avec la République du Togo.

Son capital va être porté de 100 à 1.850 millions de francs C.F.A. pour réaliser le programme d'équipement. Ce capital sera réparti entre les groupes privés (dont Cofimer) pour 80 % et les Pouvoirs publics pour 20 %.

PHOSPHATES DE CONSTANTINE

(L'Information financière, économique et politique, 17 avril 1958)

.....
Au Togo, elle participe pour 34 % au capital de la Compagnie togolaise des mines du Bénin qui prépare, sous sa direction, l'exploitation de l'important gisement de phosphate découvert dans ce pays, Ce gisement doit produire annuellement, dès fin 1960, 500.000 à 750.000 tonnes de phosphate à très haute teneur.

Cie minière du M'Zaïta
(L'Information financière, économique et politique, 5 juillet 1958)

L'activité de la société et de ses filiales

.....
• En Afrique noire, la Cie togolaise des mines du Bénin prépare la mise en exploitation de son gisement de phosphate. Le capital sera porté de 100 millions à 1.850 millions de fr. C.F.A., dont 20 % réservés à la République du Togo. Un prêt à long terme de 2.220 millions de francs C.F.A. doit être consenti par la Caisse centrale de la France d'Outre-Mer. La participation prévue de la Cie minière du M'Zaïta dans la Cie du Bénin restera limitée à 500 millions de fr. métropolitains, représentant 16,6 % du capital d'origine privée.

PIERREFITTE
(L'Information financière, économique et politique, 6 décembre 1958)

.....
Deux participations en Afrique noire — 12,50 % dans la Compagnie Sénégalaise des Phosphates de Taïba* et de 3,60 % dans la Compagnie togolaise des mines du Bénin — donnent à la société un renouveau de vocation phosphatière.

CIE MINIÈRE DU M'ZAÏTA
(L'Information financière, économique et politique, 30 avril 1959)

.....
La Compagnie togolaise des mines du BÉNIN dans laquelle la société détient une participation de 16,25 %, a élevé son capital de 100 millions à 1.180.000.000 de fr. C.F.A. La mise en exploitation de son gisement est prévue pour fin 1960.

CIE DES PHOSPHATES DE CONSTANTINE
(L'Information financière, économique et politique, 22 mai 1959)

.....
Le président, sur demande d'un actionnaire, a ensuite donné le pourcentage des principales participations : 34 % dans la Cie togolaise des mines du Béni

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS
(*L'Information financière, économique et politique*, 26 mai 1959)

INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES
AU 31 DECEMBRE 1958

4.042 actions Cie togolaise des mines du Bénin.

PIERREFITTE
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'ENGRAIS ET PRODUITS CHIMIQUES
(*L'Information financière, économique et politique*, 10 juin 1959)

Participations

5° 3,60 % de la Cie togolaise des mines du BENIN, au capital de 3.600 millions, qui exportera vers la même époque un phosphate de qualité sensiblement analogue.

Doc. africaine, 1963 :

Pierrefitte > [Togolaise des mines du Bénin \(Cotomib\)\(4,4\)](#)

WW 1979 :

BERGER (Vincent, François), ingénieur des mines. Né le 14 oct. 1925 à Paris [XVII^e-Chars, Val-d'Oise, 10 janvier 2007]. Fils d'Henri Berger, ingénieur du génie maritime, et de M^{me}, née Germaine Vuillermoz. Mar. le 26 avril 1950 à M^{lle} Colette Chaussy (4 enf. : Marie-Pierre, Alain, Frédérique, Jacques). Études : Lycée Carnot et Collège Stanislas à Paris, École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne. Dipl. : ingénieur civil des mines. Carr. : ingénieur (1949-1955) à la Société minière intercoloniale à Berberati (Oubangui-Chari). directeur (1956-1966) de la Société Centramines à Bangui, [directeur \(1966-1973\) de la Compagnie togolaise des mines du Bénin à Lomé](#), directeur (depuis 1974) à la société Le Joint Français à Paris. Décor. : Chevalier de l'ordre national du Mérite, Officier de l'ordre togolais du Mono. Sport : aviation (pilote lui-même). Adr. : privée, 14, rue Alfred-Roll. 75017 Paris.

WW 1979 :

HOUYVET (Jacques, René, Louis), directeur de société. Né le 25 oct. 1921 à Bricquebec (Manche). Fils de Louis Houyvet et de M^{me}, née Maria Knünz. Mar. le 2 mai 1946 à M^{lle} Jeanne Mondine (1 enf. : Emmanuèle). Études : Institut Saint-Paul à Cherbourg, Faculté de droit de Paris. Dipl. : licencié en droit, diplômé de l'École libre des sciences politiques, Diplômé du C.P.A. de Paris. Carr. : au ministère des Affaires étrangères (1944-1947), successivement rédacteur à la direction générale des relations culturelles, attaché à l'Institut français de Madrid puis au haut-commissariat des Affaires allemandes et autrichiennes à Baden-Baden et Berlin, adjoint au directeur général technique du Comptoir des phosphates d'Afrique du Nord (1948-1959), [chef de service puis directeur administratif de la Compagnie togolaise des mines du Bénin \(1959-1974\)](#), directeur administratif de la Société auxiliaire des mines et de l'industrie (depuis 1974), ancien auditeur de l'Institut des hautes études de défense nationale (1970-1971), président de la Société mutualiste interentreprise minière et industrielle, de l'Association pour la formation continue des cadres aux études économiques et sociales de défense (Afad) et de l'Association des auditeurs de l'Institut des hautes études de défense

nationale (I.H.E.D.) et de l'Union des associations de l'I.H.E.D. Décor. : chevalier de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre togolais du Mono, médaille des réfractaires. Distractions : voyages, décoration. Membre du Cercle France-Outre-Mer et du Cercle de la mer. Adr. : prof., 4, rue Louis-David, 75016 Paris : privée, 8, rue Alfred-Bruneau, 75016 Paris.

WW 1979 :

PÉROL (Hubert), directeur financier de société. Né le 29 janv. 1926 à Saumur (M.-et-L.). Fils de Marcel Pérol, directeur aux Assurances générales, et de M^{me}, née Louise Jeunehomme. Mar. le 28 janv. 1953 à M^{lle} Noële Reynaud (7 enf. : Brigitte, Philippe, Marie-Christine, Michel, Annick, Isabelle, Jean-Marc). Études : Lycée Louis-le-Grand et Faculté de droit de Paris. Dipl. : licencié en droit, diplômé de l'École libre des sciences politiques. Carr : stagiaire à la Banque de l'union des mines (1946-1951), [chef des services administratifs et économiques de la Compagnie des phosphates de Constantine*](#) (1951-1960), chef des services financiers (1960) puis directeur financier (1966-1974) de la [Compagnie togolaise des mines du Bénin](#), secrétaire général de la Société Tismétal Lionel-Dupont* (depuis 1974). Décor. : chevalier de l'ordre national du Mérite et officier de l'ordre national togolais du Mono. Sport. : natation. Adr. : prof., 312, Bureaux de la Colline, 92213 Saint-Cloud ; privée, 77, bd de Montmorency, 75016 Paris.
